

## **PV du Conseil de l'ED du 10 Septembre 2020 (en visioconférence).**

### **Présents :**

Alexandre Boscari, Heidy Schmidt, Marylène Poirié, Béatrice Bailly-Maitre, Cristine Alves-DaCosta, Christine Coustau, Nadine Loudig, Olivier Soriani, Didier Mary, Abdel Wakkach, Baptiste Ropert, Gilles Bernot, Olivier Blanck, Emmanuel Deval, Véronique VAN DE BOR, Raphaël Bonnet.

La réunion débute à 8 :30

### **- Attribution du Prix de thèse 2019**

33 manuscrits examinés : en raison du nombre très élevé de manuscrits à examiner, chaque candidature a été rapportée par un membre du Conseil. Après audition des arguments et discussion, le prix a été attribué à l'unanimité à M. Antoine BERGER.

### **- Examen des dossiers d'inscription et des demandes de dérogation à la durée de thèse**

Autorisation accordée aux candidatures de 1<sup>ère</sup> année financées et évaluées positivement en juin 2020. Dérogations pour une 4<sup>ème</sup> année : accordées si justifiées scientifiquement, soutenues par le Directeur de Thèse, et financées pour la durée demandée.

### **- Sélection des candidats à auditionner pour inscription / réinscription en thèse**

Le Comité d'audition, composé de V. Van de Bor, Béatrice Bailly-Maitre, E. Deval et O. Soriani auditionnera les candidats classés « B » et leur Directeur de Thèse le 24 Septembre 2020 à partir de 9h par visio conférence : BAILLY LECLAIRE Myriam, BOUT Alexandre, SOMBRUN Clément et CHAUSSIDON Manon.

Candidats médecins : l'ED souhaite que le chef de service produise une lettre du Chef de Service, co-signée par le Directeur de Thèse, s'engageant à libérer le ou la candidate de ses activités cliniques de manière à consacrer le temps nécessaire à ses travaux de recherche, en prenant en compte la durée de référence d'une thèse de Recherche qui est de 3 ans à temps plein, ou 6 ans à mi-temps.

Enfin, l'ED demandera aux Directeurs de Thèse ayant déposé un projet UCA/Région ou Organisme/Région d'inscrire le candidat potentiel sur le site de l'ED avant la date limite pour le dépôt des candidatures pour un financement par contrat ministériel, afin que ces candidatures soient évaluées par le Conseil avant d'être proposées au Conseil Régional lorsque le projet a été retenu.

### **- Examen des demandes d'aide à une mobilité internationale du 2ème appel**

2 candidatures examinées et acceptées : V. Tiroilles (C3M) et B. Allegrini (iBV).

### **- Dates et financements JED**

Sur proposition des Doctorants le Conseil de l'ED propose de consacrer une partie du financement des JEDN 2020, annulées en raison de la crise COVID, à un financement supplémentaire pour les JEDN 2021 afin de permettre un programme plus ambitieux (possibilité d'invitations élargies). Techniquement, une partie du financement 2020 pourrait être transmise à l'AJC06 en vue de l'organisation de l'évènement. Alexandre Boscari informe le Conseil de la volonté de l'EUR de participer à l'évènement sur le plan du financement et de l'animation. L'ED accueille cette proposition avec enthousiasme et prévoit une manifestation vers la fin Mai. Une réunion entre les membres Doctorants du Conseil, Alexandre Boscari et Olivier Soriani est prévue le 2 Octobre pour discuter l'enveloppe budgétaire, la

date et lieu. La possibilité d'une manifestation dématérialisée en cas de prolongement de la crise COVID est évoquée par Baptiste Ropert.

#### **- Informations rentrée ED**

Le Conseil des Directeurs d'ED a décidé d'organiser une rentrée commune aux ED le 3 décembre au Théâtre de Valrose (le matin). La rentrée spécifique de l'ED SVS devrait se tenir dans l'après-midi, dans un lieu à définir.

#### **- Informations ADUM**

ADUM est maintenant lancé pour les inscriptions 2020-2021. C'est un gros travail d'adaptation pour tous les intervenants, et notamment pour Nadine Loudig. Olivier Soriani prévoit de faire évoluer le site de l'ED SVS car il est obsolète et doit comporter de nouvelles liaisons vers ADUM, le site d'UCA (en mutation) et le nouveau site de l'EUR LIFE. Fort de son expérience avec les sites de DS4H et STIC, Gilles Bernot conseille de travailler d'abord sur la liste des contenus, préliminaire à l'élaboration d'une arborisation. O. Soriani propose de travailler avec Nadine Loudig sur une liste qui sera proposée lors du prochain conseil. Une équipe spécifique du conseil sera ensuite désignée pour travailler sur la construction du site, avec la possibilité de dégager un budget pour un étudiant compétent dans l'utilisation des outils. Une partie du problème est de savoir comment articuler les interactions entre les différents sites (UCA/EUR/le webmaster actuel du site de l'ED). Alexandre Boscarri propose de s'informer auprès de l'EUR LIFE qui a avancé dans une voie similaire avec une ingénieure associée à ce projet.

#### **- Problèmes d'encadrement**

Alexandre Boscarri pose le problème récurrent de l'alerte en cas de dysfonctionnements dans la direction de thèse, et de souffrance chez les Doctorants, avec l'exemple de cas très concrets. La double question de la détection des problèmes et des moyens à la disposition de l'ED est posée. Dans les faits, la détection des cas sensibles est difficile, en dépit du CST (le comité étant composé de proches du DT) et de l'audition mi-parcours car les étudiants ont visiblement peur de parler.

Le Conseil constate que les moyens d'action de l'ED, lorsque la conciliation de fonctionne pas, ou encore lorsque des signalements récurrents remontent au sujet d'un directeur de thèse, restent limités. V. Van de Bor informe le Conseil qu'un travail est en cours à l'UCA pour produire un décret qui permettra à l'ED de prononcer des interdictions de direction de thèse envers les directeurs faisant l'objet de signalements graves et/ou répétés.

L'ED propose d'entamer une réflexion sur les outils qui permettraient d'augmenter la sensibilité de détection des dysfonctionnements dans la direction de thèse, avec les pistes suivantes :

- Formation à la Direction de thèse obligatoire
- Choix d'un mentor pour accompagner l'étudiant, hors de l'équipe d'accueil
- Mise au point d'un questionnaire préparatoire au CST et à l'audition mi-parcours portant sur des indices caractéristiques de conditions de travail dégradées.

B. Ropert alerte sur le fait que les doctorants en situation de détresse ne s'adressent à leurs représentants que s'ils les connaissent personnellement (même institut).

La question sera traitée de façon prioritaire lors du prochain Conseil.

Fin du Conseil : 14h45